

Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal du Jeudi 2 septembre 2021 à 20h00

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 2 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle multi-activités, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

Présents : Valérie Albareda, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Thierry Goux, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard, Sandrine Roullier

Procuration : Eric Montaigne à Olivier Davy, Julie Lemière à Sandrine Roullier, Laurence Adam à Thierry Goux.

Absents : Nicolas Gilles, Sarah Balouka

Secrétaire de séance : Sandrine Roullier

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil de juillet
2. Délibération emprunt Crédit Agricole
3. Modifications des crédits budgétaires
4. Modification toiture gymnase

Questions et informations diverses

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 juillet 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

2- Délibération emprunt du Crédit Agricole

-Délibération 61 /2021-

Franck Robillard expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de préciser la délibération (54/2021) concernant le détail de la demande d'emprunt. En effet, la commune sollicite, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme incluant d'une part, la renégociation de l'emprunt en cours à hauteur du capital restant dû pour 925 000 € et d'autre part un nouvel emprunt de 400 000 € pour financer les travaux du gymnase. Un autre prêt à court terme sera réalisé concernant la TVA.

A l'unanimité le conseil municipal décide de valider cet engagement de prêts sous les mêmes conditions.

La délibération n°61/2021 annule et remplace la délibération n°54/2021.

3- Modification des crédits budgétaires

-Délibération 62 /2021-

Dans le cadre des emprunts visé au point 2, il convient d'ajuster le budget communal comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

- Article 6688 : 0,00€

Dépenses d'investissement :

- Article 166 : 909 087.99€ (remboursement anticipé)

Recettes d'investissement :

- Article 166 : 909 087.99€
- Article 1641 : 400 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces modifications.

4- Modification toiture vestiaire gymnase

-Délibération 63 /2021-

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du dernier conseil, il avait informé d'un problème concernant le toit de l'ancien vestiaire. En effet, les travaux de rénovation vont compliquer l'entretien du chéneau collectant les eaux de pluie de la toiture des anciens vestiaires. Il est donc préférable de transformer la toiture en toit à pente unique.

Cette modification de charpente est intégrée à l'avenant n°1 qui comprend également quelques travaux supplémentaires découverts lors du démontage de l'ancienne couverture. L'avenant proposé par l'entreprise Chanu HD s'élève à 8 517.13€ HT ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant proposé par l'entreprise Chanu HD.

-Délibération 64 /2021-

Concernant la réfection de la toiture de l'ancien vestiaire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'avenant n°1 de l'entreprise Battiston Montage. Celui-ci comprend les fournitures (panneaux sandwich, faitage, closoir et solin alu) ainsi que la pose et s'élève à 4 108.80 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'avenant de l'entreprise Battiston Montage.

-Délibération 65 /2021-

Monsieur le maire précise également au conseil qu'il a été contacté par la Communauté de Commune pour une proposition de candidature pour bénéficier d'une subvention de la Région. En effet cette dernière souhaite accélérer son plan de relance et selon le projet propose une subvention de 30 à 40%. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de réaliser une candidature présentant la rénovation du gymnase.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à établir et déposer une candidature pour prétendre à cette subvention.

Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe de la plainte d'un riverain concernant le terrain multisport. En effet, il se plaint des ballons qui arrivent régulièrement sur son terrain mais aussi de l'insolence des jeunes qui viennent les rechercher. Le conseil municipal propose de réaliser un devis pour la pose d'un filet supplémentaire soit un filet de toit soit un filet sur une hauteur plus importante sur le côté concerné afin d'éviter que les ballons franchissent le terrain du riverain. Le choix se fera en fonction du devis. Le sujet sera donc rediscuté au prochain conseil.

- Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les flyers du comité des fêtes ont été distribués dans les boîtes aux lettres du village mais une erreur s'est glissée. C'est bien le port du masque qui sera obligatoire sur l'ensemble de la manifestation et non le « pass sanitaire », qui sera demandé uniquement pour la restauration sur place.

Concernant la retraite aux flambeaux, monsieur le maire propose l'itinéraire suivant : Départ rue de l'école, puis boulangerie, puis passage rue de l'Espérance, passage devant le bar pour arriver route de Bully. Il avait été évoqué d'étendre l'itinéraire dans le nouveau lotissement mais celui-ci sera reporté pour un manque d'éclairage. Monsieur le maire rappelle que des bénévoles sont indispensables pour sécuriser la retraite.

- Monsieur le Maire expose au conseil municipal une demande de concession dans le cimetière de Feuguerolles. En effet depuis le nouveau règlement et suite au nombre de places de plus en plus limité, les demandes de réservation de concession sont discutées au conseil. Après discussion, le conseil décide qu'il n'est plus possible de réserver une concession dans le cimetière de Feuguerolles. Une liste d'attente va être constituée dès à présent et ce jusqu'à la création du nouveau cimetière (d'ici 4 ans).

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis concernant la numérisation du PLU sur géo portail. Après discussion et vu le changement prochain du PLU, le conseil municipal souhaite attendre avant d'effectuer cette démarche.

- Thierry Goux revient sur les travaux de rénovation de la maison communale qui ont pris du retard. Il propose de réunir un maximum de personnes (conseillers municipaux, CCAS et Association Solidarité des trois villages) le samedi 11 septembre au matin pour notamment avancer dans le ménage.

- Thierry Goux informe que la fête des voisins rue du Moulin à Voide est prévue le dimanche 26 septembre midi.

- Clarisse Fougeray évoque le problème de réception de photos sur le portable d'astreinte « vieillissant » suite à sa semaine de permanence et évoque son changement pour faciliter la prise en charge des réclamations.

Séance levée à 21h30